

d'un dispositif masquant le point lumineux pour supprimer l'éclairage vers le DPM en dehors de la surface terrestre utile.

- **Prise en compte de l'arrêté ministériel du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection**, et notamment en précisant les modalités d'aménagement prenant en compte l'habitat potentiel de ponte de tortues marines sur cette plage.
- **Respect du plan de prévention des risques naturels** de la commune de Schoelcher approuvé le 30 décembre 2013 par arrêté préfectoral n°2013364-0020.

Conditions nécessaires préalables :

- *Le demandeur doit justifier du possible raccordement aux réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité.*
- *Le demandeur doit, selon le système utilisé pour le traitement des eaux usées (autonome ou collectif), se soumettre aux dispositions relevant de la Nomenclature Eau du Code de l'environnement. Aucun rejet ne sera toléré dans le milieu naturel. Les eaux usées seront traitées avant rejet.*

Redevance annuelle prévisionnelle :

- part fixe : montant déterminé par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ;
- part variable (% applicable au chiffre d'affaires déterminé par la DRFIP).

Critères de sélection :

L'offre sera examinée et classée sur la base des critères ci-après pondérés de la manière suivante (sur 100 points) :

Critères de sélection	Pondération
Critère 1 : Qualité commerciale, économique et touristique du projet	50 points
Critère 2 : Projet environnemental (gestion de l'eau, des déchets, nuisances sonores, gestion des accès et stationnement, intégration paysagère, économie d'énergie, assainissement, ...)	50 points

Conditions de dépôt des candidatures :

Les candidats doivent présenter une proposition comportant les éléments suivants :

- **Formulaire** de demande d'autorisation d'occupation du DPM (téléchargeable sur le site internet de la DEAL Martinique à l'adresse suivante :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/la-demande-d-autorisation-d-occupation-temporaire-r401.html>

- **Notice descriptive** de l'opération avec les caractéristiques techniques, photos, schéma d'implantation et des moyens techniques notamment, raccordement aux réseaux nécessaires et moyens d'accès) ;
- **Plans :**